

Easygreen Réduction de la facture énergétique des PME

Accordé à	TPE, PME
Type de financement	<p>Prêts sous toutes formes (subordonné, garanti, chirographaire, ...) et/ou capital destinés à réduire la facture énergétique des PME (et des émissions de CO₂) au travers, notamment, du financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'investissements réalisés par des PME visant à améliorer l'efficacité énergétique de leur outil de production et/ou de leurs bâtiments/bureaux ; • d'investissements réalisés par des PME en vue de produire leur énergie à partir de sources d'énergies renouvelables ou de recourir davantage à celles-ci sans nécessairement la produire ; • d'investissements s'inscrivant dans la mise en place de réseaux d'énergie intelligents (« SMART GRID »). <p>Ces investissements peuvent être précédés ou non d'un audit énergétique.</p>
Montant	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum EUR 1.000.000 par projet. • Maximum EUR 3.000.000 d'encours par PME.
Franchise	Fonction du projet en présence.
Durée	Fonction du projet en présence.
Coût	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt : taux d'intérêt : plancher = taux IRS (taux de référence interbancaire dans la zone euro) de la durée du prêt + une marge ; • Capital : pari passu avec le privé (conditions identiques avec le privé).
Sûretés	Fonction du type de prêt et du projet en présence.
Démarche	<ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise contacte NOVALLIA en direct et introduit une candidature (formulaire de candidature disponible sur le site) ; • Un comité d'investissement statue sur base de l'analyse réalisée par les services de NOVALLIA ; • Une fois la décision positive du comité rendue, le bouclage financier attesté et les autres conditions éventuelles rencontrées, le financement (prêt et/ou capital) peut être mis à disposition rapidement. <p>L'équipe de NOVALLIA est disponible pour rencontrer l'entreprise ou les porteurs de projet avant l'introduction de la candidature, notamment lorsque la PME souhaite faire précéder ses investissements d'un audit énergétique. NOVALLIA peut jouer un rôle d'ensemblier et accompagner la PME dans les différentes démarches : contact avec les auditeurs agréés, aide pour l'accès à la subvention audit AMURE, identification des investissements les plus rentables, information sur les incitants à l'investissement éventuels, aide au montage financier du projet...</p>
Plus d'infos	<p>🏠 www.novallia.be ☎ 04/220.51.90 ✉ info@novallia.be</p>